



Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du 4 Octobre 2022 – 20h00

Étaient présents : Mrs HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, Mme PLANCHON Anne-France, Mr MARAIS Jean-Claude Mr LARDON Damien, Mrs CISSE Emmanuel, DESCHOOLMEESTER Denis, LE BOUCHER Franck, JUGE Didier, GUILLIN Benoît, VERITE Mickaël, Mmes LE BRETON Carole, TOUCHARD Annabelle, VAILLANT Mikaëla, FOUGERAY Sandrine.

Étaient absentes excusées : Mme MOISE Tania (Procuration à Mr MARAIS) Mme RAGOT Christelle (procuration à Mr ESNAULT).

Étaient absentes : Mmes GARNIER Christelle, POITOU Céline

Secrétaire de séance : Mr GUILLIN Benoît

Convocation et affichage : 27 septembre 2022

Membres en exercice : 19 présents : 15 votants : 17

INTERVENTION DE MR CHRISTIANY DAMIEN, VICE-PRESIDENT AUX FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN

Mr CHRISTIANY Damien, Vice-président aux finances de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien présente aux élus le pacte fiscal et financier :

Il expose un bilan fiscal et financier de la Communauté de communes et informe de la mise en place de priorités stratégiques sur la gestion des recettes et dépenses en fonctionnement et investissement jusqu' à 2026. Il explique que les élus de ladite Communauté de communes devront faire des choix financiers et fiscaux :

Concernant les recettes, les élus de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien porteront une réflexion sur :

- ✓ D'une part, le FPIC (Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et ses modalités de répartition entre la communauté et les communes membres.
- ✓ D'autre part, la fiscalité de l'intercommunalité et ses marges de manœuvre.
- ✓ Enfin, une harmonisation du calcul des charges concernant la mise à disposition des bâtiments communaux auprès de la Communauté de communes.

En parallèle, les élus de de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien souhaitent offrir et conserver des mises aux normes et rénovations indispensables pour certaines structures, renforcer leurs compétences sur le développement économique, et faire des choix sur d'autres compétences coûteuses etc.

Il informe que ce pacte sera projeté dès le budget 2023.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET ET 13 SEPTEMBRE 2022.

Mr le Maire apporte la précision proposée par Mme LE BRETON, Conseillère municipale : Dans le cadre du vote du Plan de sobriété lors du conseil du 13/09/2022, il a été omis de préciser dans le procès-verbal qu'il s'agissait de laisser la rue principale éclairée jusqu' à 23 h **le samedi soir** sous réserve que cette solution soit techniquement possible.

Mr le Maire propose l'ajout de cette précision.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés approuve le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 5 juillet et 13 septembre 2022.

DECISION MODIFICATIVE POUR LE LOTISSEMENT DES PINS (D43/2022) :

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le choix du Crédit Mutuel, concernant l'emprunt pour le projet du lotissement des Pins.

L'emprunt n'ayant pas été décidé dans le budget 2022, il est nécessaire de voter une décision modificative pour le rajouter dans le budget 2022.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser l'ajout de crédit dont le détail, figure dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
D-2324 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
Total Général		1 000 000,00 €		1 000 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- ✓ **ACCEPTE** d'apporter au Budget primitif 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants

Chapitre 016 : + 1 000 000 €

Chapitre 20 : - 1 000 000 €

Vote :

Mr HUBERT Jean-Paul : Pour

Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mme RAGOT Christelle : Pour

Mme PLANCHON Anne-France : Pour

Mr MARAIS Jean-Claude : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mr VERITE Mickael : Pour

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE (D44/2022)

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, les élus ont décidé à l'unanimité

- ✓ D'éteindre l'éclairage public à 21 h à partir du 3 octobre 2022 pendant les jours de la semaine et le week-end.
- ✓ De laisser la rue principale éclairée jusqu' à 23 h le samedi soir sous réserve que cette solution soit techniquement possible.
- ✓ De chauffer tous les bâtiments communaux à une température de 19°.

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint prend la parole pour informer de la faisabilité technique ou non de laisser la rue principale éclairée jusqu' à 23 h le samedi soir.

Il informe qu'il n'y a pas de possibilité d'éclairer jusqu' à 23h la rue principale mais également que l'éclairage public s'éteindra à 21 h30 pendant les jours de la semaine et le week-end.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** d'éteindre l'éclairage public à 21 h30 pendant les jours de la semaine et le week-end.

Vote :

Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mme RAGOT Christelle : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour
Mr MARAIS Jean-Claude : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour

Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mr VERITE Mickael : Pour

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre un arrêté municipal portant sur la réglementation des heures de mise en service/coupure de l'éclairage public.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE LA CONVENTION DE RELANCE TERRITOIRE-DEPARTEMENT 2020-2022 (D45/2022)

Monsieur le Maire rappelle que les élus avaient inscrit dans la convention de relance territoire 2020-2022, les projets suivants :

- . Investissement Salle Polyvalente : Tables, Chaises, Four, Armoire frigorifique
- . Travaux Ravalement de façades de l'Ecole de la Merize
- . Renouvellement de l'Eclairage Public
- . Travaux de voirie 2021

Pour pouvoir signer le plan de relance 2022-2025, Monsieur le Maire doit absolument clore la convention de 2020-2022. Or lesdits projets ne sont pas tous aboutis ou clôturés comptablement.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de modifier la convention en gardant seulement les projets clos et qui sont suffisants à eux seuls pour avoir la totalité de la subvention :

- . Investissement Salle Polyvalente : Armoire frigorifique
- . Renouvellement de l'Eclairage Public

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant proposé de la convention de relance-territoire du département 2020-2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant proposé de la convention de relance-territoire du département 2020-2022.

Vote :

Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mme RAGOT Christelle : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour
Mr MARAIS Jean-Claude : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour

Mme LE BRETON Carole : Pour
Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mr VERITE Mickael : Pour

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RELANCE TERRITOIRE-DEPARTEMENT 2022-2025 (D46/2022)

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental de la Sarthe a alloué à la commune du Breil sur Merize une aide de 31 420 € au titre de la convention de relance du territoire 2022/2025 par délibération en date du 6 juillet 2020.

Il rappelle que cette convention de relance permet à la commune de bénéficier d'une aide de 80% pour un projet :

- Amélioration de l'attractivité du territoire (aménagement en réponse aux besoins locaux tout en préservant les enjeux de biodiversité et les espaces naturels et agricoles ; accompagnement des aménagements de l'espace public et de revitalisation des centres-bourg alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et pour les touristes)
- Actions efficaces au service des territoires et des usagers (projets portant une dynamique des territoires plus proches des habitants sur les usages numériques, les services à la population... ; projets en lien avec la cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre ensemble au sein des territoires).

Il souhaite inscrire l'achat du tracteur (56 500 HT) dans cette convention et vous demande l'autorisation de la signer.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à inscrire l'achat du tracteur dans la convention de relance -territoire du département 2022-2025.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de relance-territoire du département 2022-2025.

Vote :

Mr HUBERT Jean-Paul : Pour
Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mme RAGOT Christelle : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour
Mr MARAIS Jean-Claude : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mme FOUGERAY Sandrine : Pour

Mme TOUCHARD Annabelle : Pour

Mme VAILLANT Mikaëla : Pour

Mr VERITE Mickael : Pour

LA FIBRE :

Pour le passage à la fibre, je vous informe que j'ai reçu trois devis :

- Vist and com
- Sarthe fibre
- Delta technologie

Les sites concernés sont :

La mairie

Les Ateliers municipaux

Le cabinet médical

La salle polyvalente/ La France Services

L'Ecole

La Bibliothèque

La Poste

Coût actuel en abonnement chez VIST AND COM : 547HT

	VIST AND COM	DELTA TECHNOLOGIE	SARTHE FIBRE	SARTHE FIBRE
	Un revendeur	Un revendeur	Un opérateur	Un opérateur
	ACHAT	ACHAT	ACHAT	LOCATION
INTERNET /TELEPHONIE FIBRE	PRIX HT	PRIX HT	PRIX HT	PRIX HT
FRAIS FIXE - INVESTISSEMENT	3 608,00 €	6 343,50 €	5 922,00 €	0,00 €
ABONNEMENT	368,00 €	349,00 €	518,80 €	785,22 €
MOBILE	72,00 €	78,00 €	96,00 €	96,00 €

Observations :

- *Chez le revendeur :*
 - Conservation de la plupart des téléphones et de l'autocom, et mise en place d'une technologie « passerelle » pour cela. Lors de la suppression des lignes ADSL, il faudra réinvestir dans les téléphones et prévoir un coût d'installation.
- *Chez l'opérateur :*
 - Renouvellement de tous les téléphones. Donc suppression du contrat de location des téléphones actuels (144HT/ trimestre). Dans le cadre, d'un achat possibilité de

faire l'installation de manière échelonnée (pour attendre la fin du contrat de location par téléphone par exemple (07/2023)).

Suppression de l'autocom et donc de son contrat de maintenance : 240HT/an.

Soit 68 HT par mois en moins

- Un opérateur intervient plus facilement et rapidement en cas de panne.
- Lien sécurisé et crypté.
- Un technicien unique (installation et suivi).

Les élus souhaitent des informations techniques complémentaires et faire intervenir au prochain conseil le commercial de l'opérateur Sarthe Fibre qui s'était proposé.

PAROLES AUX ADJOINTS

Mme PLANCHON, 2^{ème} Adjointe informe :

Du Comité de Pilotage et de l'inauguration de la Frances Service vendredi 7 octobre 2022.

Mr LARDON, 5^{-ème} Adjoint, informe :

- ✚ Que l'Assemblée Générale des parents d'élèves est intervenue le 22/09/2022. Le bureau renouvelé a établi un chèque de 6 000€ en faveur de l'école.
- ✚ Que l'Assemblée Générale de l'association de la cantine est intervenue le 23/09/2022. Les membres reprennent la gestion de la cantine.
- ✚ Qu'un conseil municipal des Jeunes a eu lieu le samedi 1 octobre 2022. Les membres organisent une inauguration de la « Boîte à livres » le 22/10/2022. Celle-ci sera installée à côté de la Boulangerie. Les membres travaillent sur le projet d'une installation de tyrolienne sur le terrain de sport. Mr LARDON interpelle sur la reconduction du CMJ après les vacances d'automne. Il faudra une personne adulte supplémentaire pour les encadrer.

Mr HUBERT, Maire, informe que Mme MOISÉ, 4^{ème} Adjointe, travaille actuellement sur le livret d'accueil et le bulletin municipal.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans le cadre des délégations du conseil municipal données au Maire, par délibération du 25/05/2020 :

Je vous informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- **2022/Z0022 : 10 rue des Tilleuls,**
- **2022/z0023 : 28 Rue de la Douve.**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Projet 2023 : réflexion sur les projets à venir pour la préparation de la DETR.
- ✚ Congrès des Maires le 15/10/2022.
- ✚ Inauguration du Centre Bourg de Sillé-le Philippe le 8 /10/2022.
- ✚ Rencontre avec la nouvelle directrice du domaine de Pescheray
- ✚ Réunion le 29/09/2022 sur le Plui. Une application de celui-ci est prévue pour janvier 2023.
- ✚ Vœux du maire : 13 janvier 2023.

COURRIERS

- Courrier de demande d'une subvention d'une administrée- commerçante : refus des élus
- Sollicitation de l'Association des maisons fissurées dont la commune est adhérente d'un référent : nomination du Maire.

Séance levée à 22h45

Le Maire,
Jean-Paul HUBERT